

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 33 (2003)
Heft: 3

Rubrik: Politique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

■ A ce jour, de nombreux cantons et de nombreuses communes limitent l'âge d'éligibilité de leurs édiles. Le Conseil Suisse des Aînés part en guerre contre ces discriminations inacceptables.

Non aux limites d'âge!

On s'en souvient, c'est l'affaire de Madiswil qui avait mis le feu aux poudres au printemps de l'année dernière. Dans sa séance du 15 mai 2002, l'assemblée communale avait décidé d'introduire une limite d'âge à 70 ans pour les conseillers communaux et les membres des commissions.

Le Conseil Suisse des Aînés (CSA) avait immédiatement réagi contre cette décision et déposé une plainte auprès de l'autorité de surveillance, contre l'Office des affaires communales et l'organisation du territoire.

Suite à cette affaire, le secrétariat du CSA a reçu pour mission de procéder à une enquête généralisée auprès des vingt-six cantons suisses. Les questions ont été clairement posées auprès des chancelleries d'Etat: «Votre droit cantonal prévoit-il des limites d'âge en matière d'éligibilité dans des fonctions cantonales

(exécutives et législatives) et dans des commissions? Y a-t-il, dans votre canton, des communes qui pratiquent de telles limites d'âge?»

Parallèlement, un avis de droit était demandé à deux spécialistes, les professeurs René Rhinow et Markus Schefer, afin de déterminer si ces discriminations sont conformes à la Constitution.

Situations cantonales

Selon les conclusions des professeurs Rhinow et Schefer, «la nouvelle Constitution fédérale interdit expressément toute limite d'âge pour l'élection dans un parlement fédéral, cantonal ou communal ou dans l'exécutif des communes sans parlement». Cet avis de droit s'appuie sur la nouvelle Constitution fédérale et sur l'état actuel de l'interprétation des normes de droit fondamental, ainsi que sur la jurisprudence.

Les vingt-six cantons ont tous envoyé une réponse écrite, plus ou moins détaillée. Certains ont examiné la problématique de manière minutieuse, d'autres ont envoyé des réponses incomplètes, d'autres enfin ignoraient la situation au niveau cantonal et communal.

Il en ressort néanmoins que neuf cantons ne tiennent pas compte des limites d'âge (parmi lesquels Zurich, le Tessin, Vaud et Neuchâtel). Onze cantons pratiquent une discrimination au niveau cantonal et/ou communal, dont Fribourg, Genève et le Valais. Huit cantons avouent ignorer si leurs communes pratiquent les limites d'âge et un seul canton, le Jura, affirme que des discriminations sont effectives au niveau communal. Mais il s'agit, pour ce dernier, d'une pratique «héritée» du passé bernois.

A l'avenir, le Conseil fédéral se penchera sur la question et tou-

tes les associations de défense des retraités (Pro Senectute, Avivo, etc.) seront mises à contribution afin d'abroger ces limites d'âge. «Nous nous opposons à toutes les limites liées à l'âge, conclut Arthur Züger, membre du CSA. Et pas seulement au niveau politique...»

J.-R. P.

» Renseignements: Conseil Suisse des Aînés, tél. 01 283 89 99. Internet: www.sss-csa.ch30

Info Seniors

Tél. 021 641 70 70
De 8 h 30 à 12 heures

Egalement *Généralisations*,
case postale 2633,
1002 Lausanne.

Nehmen Sie wieder ein richtiges Vollbad

Beachten Sie auch unsere Anzeigen für Treppenlifte und Wannenlifte.

Unsere Wanne Marquesse eröffnet Ihnen durch Ihre Tür wieder langersehnten Komfort und Sicherheit beim Baden. Vorbei ist die Zeit, in der Sie über den Wannenrand steigen mußten. Optimal läßt sie sich mit unserem Relax-Wannenlift kombinieren. Sie hat die Ausmaße Ihrer jetzigen Wanne und kann somit problemlos ersetzt werden.

ROYAL
Seniorenprodukte
Badener Str. 585, CH-8048 Zürich
Kostenfrei Prospekt anfordern:
08 00-55 66 44

Wannenlift auch separat erhältlich!



Abby Beispiet

OFFRE SPÉCIALE FORFAIT DÉTENTE

- Logement 7 nuits en studio ou appartement (suivant le nombre de personnes)
- 7 entrées aux piscines thermales
- 6 repas dans le restaurant de votre choix (assiette du jour valable à midi ou le soir)

Dès CHF430.- par personne
supplément pour personne seule

ovronnaz
valais suisse
la naturelle

OVRONNAZ VACANCES
Case postale 2112
CH-1911 Ovronnaz
tél. 027 306 17 77 - fax 027 306 53 12
info@ovronnaz-vacances.ch
www.ovronnaz-vacances.ch

Station Thermale Suisse